|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/5/13  |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 7 avril 2017  |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Cinquième Session**

**Genève, 29 mai – 2 juin 2017**

Questionnaire sur les extensions de protection des actifs de propriété industrielle

*Document établi par le Secrétariat*

INTRODUCTION

1. À la reprise de sa quatrième session en mars 2016, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) est convenu de créer la tâche n° 50, à savoir “Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété intellectuelle”, et d’établir l’équipe d’experts correspondante (dénommée Équipe d’experts chargée de la partie 7). Le Bureau international a été désigné comme responsable de cette équipe d’experts (voir les paragraphes 73 et 122.e) du document CWS/4BIS/16).
2. Le CWS est également convenu d’étendre la portée de la partie 7.7 du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle (dénommé Manuel de l’OMPI) pour couvrir les ajustements de la durée des brevets et les extensions de la durée de validité des brevets, en plus des certificats complémentaires de protection. Aux fins de mettre à jour la partie 7.7 du manuel, le CWS a demandé à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 d’examiner le questionnaire et de présenter une proposition à sa prochaine session (voir le paragraphe 74 du document CWS/4BIS/16).
3. Le 14 juin 2016, le Secrétariat a publié la circulaire C.CWS 72 invitant les offices de propriété industrielle à désigner leurs représentants au sein de l’Équipe d’experts chargée de la partie 7.

PROJET DE QUESTIONNAIRE SUR LES EXTENSIONS DE PROTECTION DES ACTIFS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

1. L’Équipe d’experts chargée de la partie 7 a rédigé un projet de questionnaire sur l’octroi et la publication des extensions de protection des actifs de propriété industrielle pour examen et décision par le CWS. Ce questionnaire est reproduit à l’annexe du présent document.
2. Si le CWS convient de mettre à jour la partie 7.7 du Manuel de l’OMPI sur la base du questionnaire reproduit à l’annexe du présent document, le Bureau international sera prié de prendre les mesures suivantes :
* établir et diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à compléter le questionnaire;
* établir un rapport d’enquête; et
* soumettre la partie 7.7 du Manuel de l’OMPI mise à jour au CWS à sa prochaine session pour examen et décision.
1. *Le CWS est invité*
	1. *à prendre note du contenu du présent document,*
	2. *à examiner le projet de questionnaire sur l’octroi et la publication des extensions de protection des actifs de propriété industrielle reproduit à l’annexe du présent document et*
	3. *à examiner les mesures proposées au Bureau international et à se prononcer à cet égard, comme indiqué au paragraphe 5.*

[L’annexe suit]